

Québec, le 16 septembre 2020

PAR COURRIEL

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation
Ministère de l'Éducation
ministre@education.gouv.qc.ca

Objet : Évaluation des apprentissages

Monsieur le Ministre,

La mise en place des conditions nécessaires pour assurer à tous les élèves une année scolaire stimulante et sécuritaire demande au personnel enseignant d'adapter ses modalités d'intervention pédagogiques. En effet, les mesures d'hygiène accrues, la distanciation physique, la manipulation du couvre-visage, les déplacements et les pauses différenciées sont autant d'apprentissages obligatoires qui se sont ajoutés depuis la rentrée. De plus, une mise à niveau importante doit se faire actuellement avant d'entreprendre les nouveaux apprentissages pour réduire les écarts entre les élèves. Bref, depuis la rentrée, énormément de temps est consacré à la mise en place et à la maîtrise des mesures sanitaires de même qu'à la consolidation des acquis, grugeant ainsi beaucoup de temps d'enseignement et d'apprentissage des contenus des programmes d'études et des apprentissages obligatoires.

Dans cette réalité terrain, la question de l'évaluation pose un problème majeur. Comment le personnel enseignant peut-il remplir les exigences habituelles de l'évaluation et du bulletin unique dans un contexte qui est très loin d'être habituel? Comment évaluer les objectifs des programmes, acte professionnel où le jugement doit reposer sur des informations valides, suffisantes et pertinentes, lorsque le temps d'enseignement et d'apprentissage est diminué significativement pour mettre en place les défis et les imprévus liés à la pandémie? Comment le personnel enseignant peut-il agir avec bienveillance et prendre soin de la dimension affective des élèves, lorsque la course aux notes exigée pour la production des bulletins exerce une pression indue sur lui et les élèves dans le contexte actuel?

Le personnel enseignant et les élèves ne peuvent être les seuls à devoir s'adapter. Il est essentiel que le système et les exigences en matière d'évaluation soient aussi adaptés à la situation actuelle. C'est pourquoi, au nom des enseignantes et enseignants que nous représentons, nous vous demandons de soutenir l'enseignement et les apprentissages en diminuant significativement le temps consacré à l'évaluation. Pour ce faire, il est nécessaire d'assouplir temporairement les exigences du régime

pédagogique relatives à l'évaluation, notamment celles qui concernent le bulletin unique (nombre d'étapes et dates limites, nombre de résultats disciplinaires à inscrire, pondération des étapes, etc.). Il est aussi impératif de limiter les épreuves ministérielles ainsi que les épreuves internes des centres de services scolaires.

C'est un cri du cœur qui vous est lancé par le personnel enseignant que nous représentons. C'est pourquoi nous espérons une réponse positive à sa demande en signe de soutien pour cette année exceptionnelle.

Nous demeurons disposées à échanger avec vous sur cet enjeu et vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.



Josée Scalabrini, présidente
Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)



Heidi Yetman, présidente
Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ)

- c. c. Monsieur Eric Blackburn, sous-ministre, ministère de l'Éducation
Madame Anne-Marie Lepage, sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, ministère de l'Éducation